

---

# Garantie limitée Swisspearl – 20 ans

## Swisspearl Façade, Swisspearl Toiture et Swisspearl panneaux de construction

Ce document a pour objectif d'attester que Swisspearl France SAS offre une Garantie Limitée Swisspearl d'une durée de 20 ans.

---

### **La Garantie Limitée Swisspearl**

est une garantie spéciale de produits qui comprend les produits livrés par Swisspearl France SAS au distributeur à partir du 1er janvier 2024 et listés sur les pages suivantes

### **La Garantie Limitée Swisspearl**

est une protection pour l'acheteur des produits

### **La Garantie Limitée Swisspearl**

permet d'assurer du fait que jusqu'à 20 ans après la livraison, Swisspearl France SAS sera responsable des défauts existants lors de la livraison des produits. La Garantie limitée assure du fait que si un défaut d'origine est détecté au cours de la période de Garantie, Swisspearl France SAS s'engage à y remédier en vertu des conditions de Garantie listées sur les pages suivantes

### **La Garantie Limitée Swisspearl**

s'applique si les produits sont stockés, installés et entretenus en vertu des recommandations et instructions de Swisspearl France SAS - voir ci-dessous : [Swisspearl France](#)

### **La Garantie Limitée Swisspearl**

s'applique sans nécessité de publier de note de garantie

Avertissement : cette page ne doit pas être considérée comme étant la Garantie - les conditions se trouvent sur la page 2

---

## 1. **Garant**

- 1.01 Cette Garantie limitée est publiée par Swisspearl France SAS (N° de registre commercial : 499 475 747 R.C.S. GAP), 326, Avenue du Mal de Lattre De Tassigny, ZA Sud, BP83 F-05102 Briançon Cedex, France, n° tel : + 33 (0) 4 92 21 24 65, e-mail : [info@fr.swisspearl.com](mailto:info@fr.swisspearl.com)

## 2. **Produits inclus dans la Garantie Limitée**

- 2.01 Cette Garantie limitée d'une durée de 20 ans comprend les produits suivants : Swisspearl Patina Original (couleurs Standard), Swisspearl Patina Original (couleurs Accent), Swisspearl Terra, Swisspearl Planea (couleurs standard), Swisspearl Zenor, Swisspearl Nobilis (couleurs standard), Swisspearl Planea (couleurs spéciales), Swisspearl Patina Rough, Swisspearl Nobilis HR, Swisspearl Nobilis (couleurs spéciales), Swisspearl Carat (couleurs standard), Swisspearl Carat HR, Swisspearl Carat (couleurs spéciales), Swisspearl Avera, Swisspearl Reflex, Swisspearl Patina Inline, Swisspearl Vintago, Swisspearl Patina Signature, Swisspearl Vintago Reflex, Swisspearl Grivial, Swisspearl Construction, Swisspearl Multi Force, Swisspearl Windstopper Extreme, les vis et rivets originaux Swisspearl utilisés avec les produits Swisspearl (comme indiqué ci-dessous) livrés par Swisspearl France SAS au distributeur de Swisspearl France SAS à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et utilisés à leurs fins prévues de matériaux de construction en France. Ci-après, les produits seront appelés les « Produits ».

## 3. **Garantie**

- 3.01 Cette Garantie limitée ne peut être revendiquée que par le partenaire contractuel de Swisspearl, Copanel, La Haie Molière, Route de Vannes, 44880 Sautron, France qui est l'acheteur des produits, ci-après dénommé « l'Acheteur ».

## 4. **Etendue de la garantie**

- 4.01 Tous les droits légaux de l'Acheteur en vertu de la législation applicable (comprenant mais ne se limitant pas aux avantages des conditions implicites ci-dessous) sont par la présente exclus, autres que les droits légaux qui ne peuvent être exclus en vertu de la législation applicable (ces droits ne pouvant être exclus sont appelés « Droits Obligatoires »).
- 4.02 Cette Garantie limitée est complémentaire aux Droits Obligatoires de l'Acheteur
- 4.03 Si l'Acheteur, en prenant en compte la période de réclamation indiquée au point 5, peut prouver que les Produits en question présentaient des défauts d'origine conformément aux points 4.04 et 4.05, Swisspearl France SAS, à sa propre discrétion, prendra à sa charge de soit :
- (a) livrer à nouveau fois selon les termes originaux ; ou
  - (b) de rembourser le prix d'achat des Produits ; ou
  - (c) de réparer les défauts des Produits en question

Cette Garantie limitée ne peut pas être étendue à des Produits exempts de défauts d'origine qui auraient été livrés au distributeur de Swisspearl France SAS en même temps que les Produits défectueux. Afin d'éviter toute ambiguïté, les coûts de transport, l'enlèvement des matériaux endommagés et l'installation ne sont pas couverts par cette Garantie limitée.

4.04 Un défaut d'origine ne saurait exister que si le défaut était déjà présent lors de la livraison du Produit assurée par Swisspearl France SAS au distributeur de Swisspearl France SAS. Un défaut d'origine d'un Produit est constitué par toute défaillance de la qualité du Produit (cela comprend son état et sa condition, son capacité à convenir à toutes les fins auxquelles il est habituellement fourni, l'apparence et la finition, l'exemption de défauts mineurs, la sécurité et la durabilité) pour répondre à la norme qu'une personne raisonnable considérerait comme satisfaisante, en prenant en compte :

- (a) une description du Produit ;
- (b) le prix ou une autre considération pour le Produit ; et
- (c) une déclaration publique (comprenant la publicité ou l'étiquetage) relative aux caractéristiques spécifiques du Produit vendu par Swisspearl France SAS ou tout représentant de Swisspearl France SAS.

L'évaluation de la qualité d'un Produit qu'une personne raisonnable considérerait comme satisfaisante doit prendre en compte l'usure naturelle normale du Produit et si la fonction et l'apparence du Produit ont été affectées par l'impact de facteurs extérieurs. Afin d'éviter toute ambiguïté et sans limitations, l'apparition d'efflorescences salines/de dépôts de calcaire et/ou de changements de couleur dus au vieillissement et/ou aux intempéries et toute imperfection naturelle du fibrociment (par exemple des points ou des taches) ne sont pas considérés comme un défaut et ne donnent donc pas droit à des dommages et intérêts de la part de Swisspearl France SAS.

4.05 Swisspearl France SAS ne saurait en aucun cas être rendu responsable des défauts survenant après la livraison du Produit au distributeur de Swisspearl France SAS, comprenant mais ne se limitant pas aux défauts liés au transport, au stockage, à l'installation, au montage, à la manutention ou à l'application effectués par le distributeur de Swisspearl France SAS ou l'Acheteur (le cas échéant), ainsi que tout manquement du distributeur de Swisspearl France SAS ou de l'acheteur (le cas échéant) à respecter les directives et instructions élaborées par Swisspearl France SAS.

4.06 Cette Garantie limitée ne s'applique que comme prévu dans les points 4.03 et 4.04 et uniquement lorsque le Produit est utilisé aux fins prévues. Toutes les autres dommages résultant d'un défaut d'origine du Produit, comprenant mais ne se limitant pas aux temps d'arrêt, aux pertes de revenus et de temps et aux autres pertes, ne sont pas couverts par cette Garantie limitée. Les blessures personnelles et dommages à la propriété ne sont pas couverts par cette Garantie limitée. Cependant, rien dans cette Garantie limitée ne limite ou n'exclut la responsabilité de Swisspearl France SAS en cas de décès ou blessures personnelles causés la négligence de Swisspearl France SAS, une fraude ou une représentation frauduleuse par Swisspearl France SAS.

---

**5. Réclamations et délai de prescription**

- 5.01 L'Acheteur doit notifier Swisspearl France SAS au sujet de tout défaut d'origine trouvé relativement à un Produit. Une telle notification doit être effectuée par écrit dans un délai raisonnable, et dans tous les cas dans un délai inférieur à 6 mois après la découverte ou la prise de connaissance de l'Acheteur du défaut d'origine et pas plus de 20 ans après la livraison des Produits par Swisspearl France SAS au distributeur de Swisspearl France SAS.
- 5.02 La notification écrite dans le point 5.01 doit comprendre toutes les informations pertinentes à la demande, comprenant mais ne se limitant pas aux informations au sujet du type du Produit, la quantité de Produits, la raison de la demande et si possible, le marquage du Produit. Dès réception d'une notification conforme aux points 5.01 et 5.02, Swisspearl France SAS est en droit d'examiner le produit en question. Si l'Acheteur refuse que Swisspearl France SAS examine le produit, la réclamation sera refusée.
- 5.03 La responsabilité de Swisspearl France SAS conformément à cette Garantie limitée comprend la responsabilité pour les défauts d'origine sur un Produit qui sont revendiqués par l'Acheteur contre Swisspearl France SAS selon les points 5.01 et 5.02 dans un délai de 20 ans après la livraison du Produit correspondant au distributeur de Swisspearl France SAS. Par la suite, en ce qui concerne ce produit la Garantie limitée est annulée.

**6. Litiges**

- 6.01 En ce qui concerne tout autre aspect que l'interprétation ou l'application des Droits Obligatoires, cette garantie limitée est régie et interprétée selon les lois de la France. Tout litige découlant de ou en relation avec cette Garantie limitée et couvert par le présent point 6.01 sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux français.
- 6.02 En ce qui concerne l'interprétation ou l'application des Droits Obligatoires, cette Garantie limitée est régie et interprétée selon la juridiction à laquelle ces droits obligatoires se rapportent (la « Juridiction Obligatoire »). Tout litige découlant de cette Garantie limitée ou en relation avec celle-ci et couvert par le présent point 6.02 sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de la Juridiction Obligatoire.

**7. Rupture**

- 7.01 Chaque point des conditions de cette Garantie limitée opère de manière indépendante. Si un tribunal ou une autorité compétente conclue que l'un d'eux est illégal ou inapplicable, les autres points garderont leur pleine vigueur.

**8. Droits des tiers**

- 8.01 Cette Garantie limitée est conclue entre Swisspearl France SAS et l'Acheteur. Aucune autre personne ne peut se prévaloir de cette Garantie limitée.

**9. Langue**

- 9.01 Cette Garantie limitée peut être traduite dans d'autres langues que l'anglais. S'il existe des divergences entre une version traduite et la version anglaise de cette Garantie limitée, la version anglaise prévaudra.